



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2026

Séance du 12 mars 2026

Délibération

PV n° 6

Objet : Budget supplémentaire 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• Membres de droit

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal COURTADE.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 10

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Marielle CHEVALLIER, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE.

Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Philippe BORDE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col hors classe Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cdt Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Membres représentants présents : Col Philippe MOUREAU, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental adjoint, Sch Benoit LENGRENE, Ltn Thierry LANE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-58 et R. 1424-1 à R. 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du conseil d'administration et sur la composition et l'élection des membres du bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Le budget supplémentaire permet, d'une part, d'intégrer les résultats constatés par le compte financier unique 2025 et d'autre part, d'ajuster les prévisions de dépenses ou de recettes du budget primitif, voté le 4 décembre 2025.

Les éléments présentés en recettes se composent notamment de l'inscription des résultats budgétaires 2025 des sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce projet de budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de :
2 064 910,89 €.

1. RECETTES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL CREDITS
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 510 000,00 €			2 510 000,00 €
74 - Dotations et participations	21 047 390,00 €			21 047 390,00 €
75 - Autres produits de gestion courante				
78 - Reprises sur provisions				
013 - Atténuations de charges	110 000,00 €			110 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 000,00 €			195 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			2 064 910,89 €	2 064 910,89 €
	23 862 390,00 €	0,00 €	2 064 910,89 €	25 927 300,89€

Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Le résultat de fonctionnement 2025 est inscrit pour un montant de **2 064 910,89 €**.

2. DEPENSES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL CREDITS
011 - Charges à caractère général	3 850 760,00 €	271 806,40 €	555 800,00 €	4 678 366,40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 009 630,00 €		176 500,00 €	17 186 130,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	202 000,00 €	14 977,02 €		216 977,02 €
67 - Charges spécifiques			20 000,00 €	20 000,00 €
68 - Dotations aux provisions			58 107,53 €	58 107,53 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800 000,00 €			2 800 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement			967 719,94 €	967 719,94 €
	23 862 390,00 €	286 783,42 €	1 778 127,47 €	25 927 300,89 €

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Le montant des crédits inscrits à ce chapitre est abondé de **827 606,40 €**.

En premier lieu, les **restes à réaliser** de l'exercice 2025 (dépenses engagées et non mandatées à l'issue de la journée complémentaire) représentent **271 806,40 €**, dont :

- Article 60623 (alimentation) : 282,92 €
- Article 60628 (autres fournitures non stockées) : 600,00 €
- Article 60632 (fourniture de petit équipement) : 3 144,35 €
- Article 6064 (fournitures administratives) : 129,90 €
- Article 60668 (autres produits pharmaceutiques) : 3 617,60 €
- Article 611 (contrats de prestations de service) : 1 464,00 €
- Article 61358 (autres locations mobilières) : 6 842,88 €
- Article 615221 (entretien bâtiments publics) : 19 850,33 €
- Article 615232 (entretien réseaux) : 1 900,80 €
- Article 61551 (entretien matériel roulant) : 3 098,96 €
- Article 61558 (entretien autres biens mobiliers) : 12 402,99 €
- Article 6156 (maintenance) : 48 314,17 €
- Article 617 (études et recherches) : 12 678,22 €
- Article 6182 (documentation générale et technique) : 4 995,68 €
- Article 6184 (versements à des organismes de formation) : 99 464,00 €
- Article 6188 (autres frais divers) : 8 454,95 €
- Article 62268 (autres honoraires, conseils...) : 7 200,00 €
- Article 6228 (divers) : 6 120,00 €
- Article 6234 (réceptions) : 1 410,00 €
- Article 6236 (catalogues et imprimés) : 346,61 €
- Article 6262 (frais de télécommunications) : 138,00 €
- Article 6288 (autres) : 23 712,24 €
- Article 6355 (taxes et impôts sur les véhicules) : 5 637,80 €.

En second lieu, sont proposées sur ce même chapitre des **inscriptions nouvelles** pour **555 800 €**.

- Article 60612 (énergie - électricité) : 90 000 €
- Article 60622 (carburants) : 50 000 €
- Article 615221 (entretien bâtiments) : 120 000 €
- Article 61551 (entretien matériel roulant) : 100 000 €
- Article 6156 (maintenance) : 61 000 €
- Article 6161 (primes d'assurances multirisques) : 35 000 €
- Article 6184 (versements à des organismes de formation) : 39 800 €
- Article 6238 (divers) : 10 000 €
- Article 6262 (frais de télécommunications) : 50 000 €.

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Ce chapitre nécessite des inscriptions de crédits pour un total de **176 500 €**.

- Article 6451 (cotisations à l'URSSAF) : 36 500 €.
- Article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) : 50 000 €
- Article 6458 (cotisations aux autres organismes sociaux) : 30 000 €
- Article 646 (allocation de vétérance) : 60 000 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Les **restes à réaliser** de l'exercice 2025 (dépenses engagées et non mandatées à l'issue de la journée complémentaire) représentent **14 977,02 €**, dont :

- Article 6568 (autres participations) : 7 000,00 €
- Article 65818 (autres) : 7 977,02 €.

Chapitre 67 « Charges spécifiques »

Des crédits supplémentaires sont inscrits sur ce chapitre pour **20 000 €**.

- Article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : 20 000 €.

Chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations »

Les crédits sur ce chapitre sont augmentés de **58 107,53 €**.

- Article 6815 (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) : 58 107,53 € (ajustement de la provision pour compte épargne temps).

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »

967 719,94 € sont inscrits sur ce chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce projet de budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de : **4 547 059,78 €**.

1. RECETTES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL CREDITS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00 €			1 000 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	552 000,00 €	57 707,00 €	506 250,00 €	1 115 957,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800 000,00 €			2 800 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			3 015 382,84 €	3 015 382,84 €
021 – Virement de la section de fonctionnement			967 719,94 €	967 719,94 €
	4 352 000,00 €	57 707,00 €	4 489 352,78 €	8 899 059,78 €

Chapitre 13 « Subventions d'investissement »

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont réévalués de **563 957 €**.

Les restes à réaliser s'élèvent à **57 707 €**.

➤ Article 1338 (autres) : 57 707 € (subventions restant à percevoir dans le cadre du Fonds vert et du pacte capacitaire feux d'espaces naturels 2023).

Par ailleurs, les prévisions de recettes sont augmentées de **506 250 €**.

➤ Article 1313 (subventions Département) : 500 000 € (complément au montant inscrit au budget primitif).

➤ Article 13172 (FEDER) : 6 250 € (ajustement du montant de la subvention sollicitée sur 2026 pour l'acquisition de moniteurs multiparamétriques).

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »

967 719,94 € sont inscrits sur ce chapitre.

Ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le solde d'exécution de la section d'investissement constaté à l'issue de l'exercice 2025 est inscrit en recette pour un montant de **3 015 382,84 €**.

2. DEPENSES :

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL CREDITS
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	25 202,23 €	102 000,00 €	167 202,23 €
204 – Subventions d'équipement versées			309 355,00 €	309 355,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 157 000,00 €	2 100 007,90 €	345 760,00 €	4 602 767,90 €
23 - Immobilisations en cours - Hors AP	1 960 000,00 €	167 402,43 €	1 259 740,63 €	3 277 143,06 €*
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 000,00 €			195 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales				
32 - Réhabilitation état-major				
33 - Extension état-major		159 591,44 €	78 000,15 €	347 591,59 €*
	4 352 000,00 €	2 452 204,00 €	2 094 855,78 €	8 899 059,78 €

* Pour information, un virement de crédits a été réalisé du chapitre 23 vers le chapitre 33 à hauteur de 110 000 €. La colonne « TOTAL CREDITS » prend en compte ce virement.

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

➤ Les **restes à réaliser** de l'exercice 2025 sur ce chapitre s'élèvent à **25 202,23 €** :

- Article 2031 (frais d'études) : 25 202,23 €.

➤ En outre, les crédits sur ce chapitre sont augmentés de **102 000 €**.

- Article 2031 (frais d'études) : 102 000 €.

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

- Article 204113 (projets d'infrastructures d'intérêt national) : **309 355 €** (contribution au déploiement des équipements, réseaux et accompagnement NexSIS).

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

➤ Les **restes à réaliser** de l'exercice 2025 sur ce chapitre s'élèvent à **2 100 007,90 €**, dont :

- Article 21536 (réseaux d'alerte) : 507,96 €
- Article 21561 (matériel roulant) : 1 233 988,66 €
- Article 21568 (autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile) : 565 997,34 €
- Article 21578 (autre matériel technique) : 15 438,19 €
- Article 21728 (autres agencements et aménagements) : 1 763,23 €
- Article 21828 (autres matériels de transport) : 212 350,90 €
- Article 21838 (autre matériel informatique) : 57 828,58 €
- Article 21848 (autres matériels de bureau et mobiliers) : 5 470,66 €
- Article 2188 (autres) : 6 662,38 €.

➤ En outre, les crédits sur ce chapitre sont augmentés de **345 760 €**.

- Article 21568 (autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile) : 245 760 €
- Article 21838 (autre matériel informatique) : 100 000 €.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

➤ Les **restes à réaliser** de l'exercice 2025 sur ce chapitre s'élèvent à **167 402,43 €**.

- Article 2317 (immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition) : 162 080,61 €
- Article 2318 (autres immobilisations corporelles) : 5 321,82 €.

➤ Par ailleurs, sont inscrits des crédits complémentaires à ceux du budget primitif pour un montant de **1 259 740,63 €** :

- Article 2313 (constructions) : 250 000 € (financement d'un projet d'ombrières à l'étude)
- Article 2317 (immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition) : 326 740,63 € (notamment travaux à Vendevre sur Barse)
- Article 238 (avances versées sur commande d'immobilisations corporelles) : 683 000 € (complément de crédits pour acquisition d'une échelle financée par le Département).

Chapitre 33 « extension de l'état-major » (chapitre de programme)

➤ Les restes à réaliser représentent un montant de **159 591,44 €** :

- Article 2031 (frais d'études) : 49 314,80 €
- Article 2313 (constructions) : 110 276,64 €.

➤ Par ailleurs, les crédits de paiement sont complétés à hauteur de **78 000,15 €** :

- Article 2313 (constructions) : 78 000,15 €.

L'ensemble des chapitres et articles vous est présenté ci-après.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice 2026.

Fait le 23 mars 2026

Votes pour : 12

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Philippe PICHÉRY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

